

ANNEXE II b)

Commune de :

B

Chien susceptible d'être dangereux

R é c é p i s s é

en vertu de l'article 13(1) et (2) de la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens

Nom et prénom du détenteur du chien :

Rue et numéro :

Code postal et ville :

Nom du chien :

Race ou type du chien:

Sexe du chien:

Date de naissance du chien :

Robe du chien :

No d'identification du chien:

Possession d'un diplôme en cours de validité attestant
la réussite à des cours de dressage

oui non

Possession d'un certificat vétérinaire indiquant la
date de castration (chiens prévus aux points e) à g)
de l'article 10(1) de la loi du 9 mai 2008 précitée

oui non

Possession d'un certificat attestant le suivi de
cours de formation du détenteur du chien

oui non

Décision du directeur de l'Administration des services vétérinaires en vertu de l'article 9(4) de la loi
du 9 mai 2008 précitée :

Fait à, le

Signature du bourgmestre
ou de son délégué

Commune de.....

Avis du bourgmestre

**concernant la déclaration d'une personne qui estime qu'un chien
présente un danger à son égard**

(article 9 de la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens)

Date

Signature du bourgmestre